

## Joachim Du Bellay, *Les Regrets* ("Genève")

### CXXXVI

Je les ay veuz (Bizet) & si bien m'en souvient,  
J'ay veu dessus leur front la repentance peinte,  
Comme on void ces esprits qui là bas font leur plainte,  
4 Ayant passé le lac d'ou plus on ne revient.

Un croire de leger les folz y entretient  
Sous un pretexte faulx de liberté contrainte :  
Les coupables fuitifz y demeurent par crainte,  
8 Les plus fins & rusez honte les y retient.

Au demeurant (Bizet) l'avarice & l'envie,  
Et tout cela qui plus tormente nostre vie,  
11 Domine en ce lieu là plus qu'en tout autre lieu.

Je ne veis onques tant l'un l'autre contre-dire,  
Je ne veis onques tant l'un de l'autre mesdire :  
14 Vray est que, comme icy, lon n'y jure point Dieu.

### SONNET D'VN QVIDAM CONTRE VN DES PRECEDENTS, qui se commence : *Je les ay veus, Bizet.*

Que songeois tu, Bellay, lors que parmy tes rymes,  
Après t'estre mocqué des Papes & des Rois,  
Tu as en-contre nous ozé dresser ta voix,  
4 En nous chargeant, menteur, impudemment de crimes ?

Pour avoir servy Christ coupables nous estimes,  
Autre blasme sur nous mettre tu ne pourrois,  
Qu'en mentant faulusement : cesse, si tu m'en crois,  
8 Jette au feu tes sonnets, tes plumes & tes limes.

Car c'est au Dieu vivant, à qui tu fais la guerre.  
Et quoy ? pense tu bien par là bon bruit acquerre ?  
11 Mais Rome t'a appris ainsi à louër Dieu.

Idolatre y allas, & si gardois encore  
Ce principe, qu'il fault que l'homme un Dieu adore,  
14 Mais ceste raison la vers toy n'a plus de lieu.